

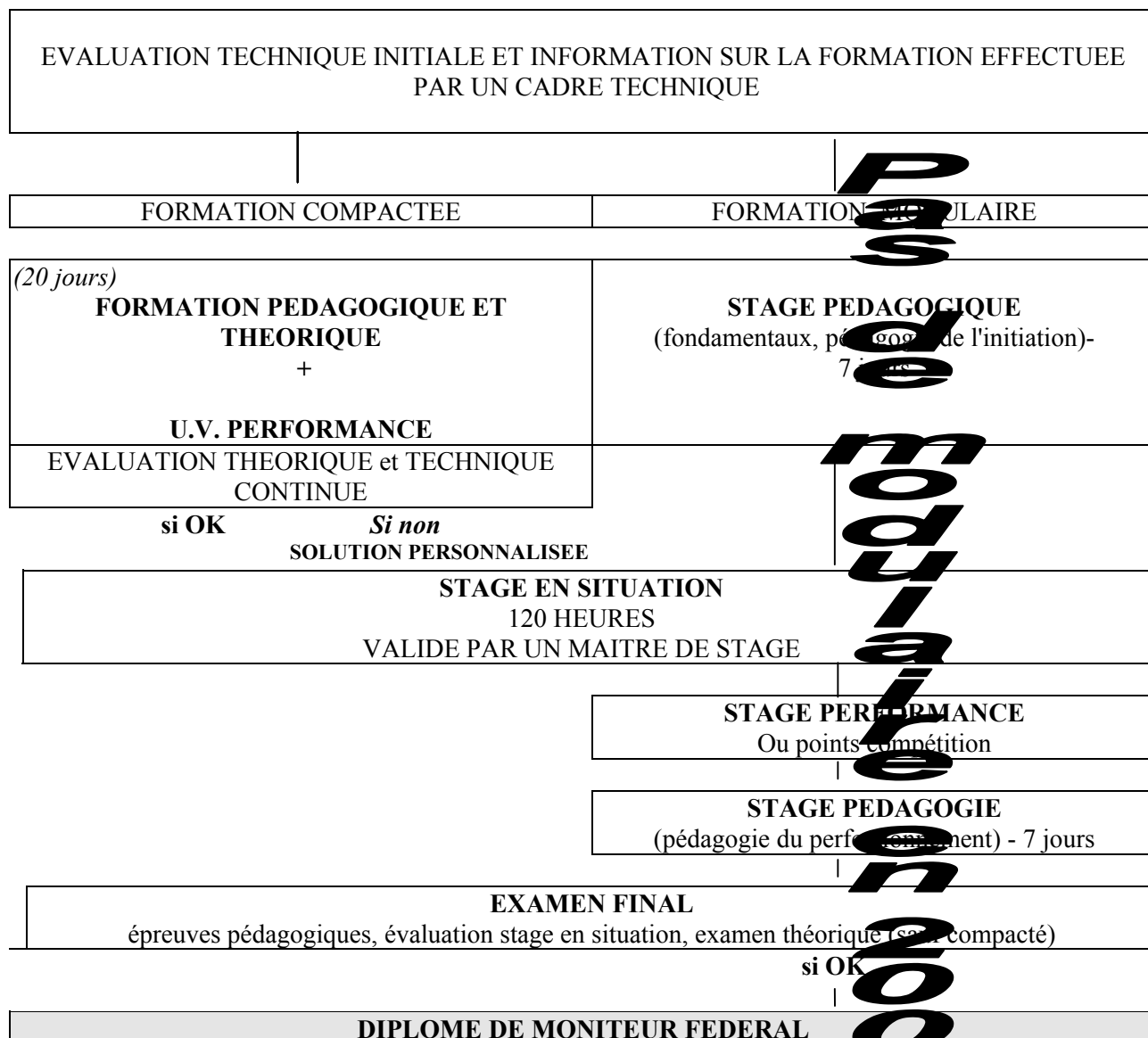


FEDERATION FRANCAISE DE VOL LIBRE

I - INFORMATIONS SUR LE CURSUS DU MONITORAT FEDERAL

- I - Informations sur le Monitorat Fédéral, déroulement du cursus Parapente et Delta.
- II - Démarches Administratives pour l'obtention du Livret de Formation.
- III - Calendrier de la formation 2005.
- IV - Protocole des prises en charges.

Description de la formation Parapente



© Fédération Française de Vol Libre 2005
Tous droits de reproduction réservés
Fédération Française de Vol Libre - 4 Rue de Suisse - 06000 NICE - FRANCE
Fax : (33)(0)4 97 03 82 83 E-mail : ffvl@ffvl.fr

II - DEMARCHES ADMINISTRATIVES**Conditions d'entrée en formation**

- Avoir plus de 18 ans
- Avoir le brevet depuis plus de un an
- Avoir le Brevet de Pilote confirmé,
- Etre titulaire de la Licence FFVL de l'année en cours (licence "Volant").
- Satisfaire à l'évaluation technique initiale menée par un cadre technique.

Formalités pour l'inscriptionConstitution du dossier :

- Photocopie de la licence de l'année en cours,
- Photocopie du Brevet de Pilote et du Brevet de Pilote confirmé,
- Photocopie de l'accord du D.T.E. qui vous prendra en formation,
- Attestation de niveau technique visé par un cadre technique
- Fiche d'inscription et de renseignements

Obtention du Livret de formation de l'Elève-Moniteur :

- Faire parvenir au Secrétariat Fédéral les pièces constitutives de votre dossier accompagné du chèque d'inscription.
- Le Secrétariat Fédéral adressera en retour votre dossier et vous tiendra informé sur le déroulement du cursus (informations sur la formation, nouveau calendrier...).

↳ **Pour obtenir l'évaluation technique initiale. veuillez vous mettre en contact avec :**

PARAPENTE

Région	cadre	téléphone	Email
Sud-Est	Jean-Jacques DOUSSET	04.92.54.73.10	jj.dousset@wanadoo.fr
Rhône-Alpes	Jean-Marc ARDHUIN	06.85.65.64.02	Jean-marc.ardhuin@wanadoo.fr
Est	Gérard DELACOTE	03.89.58.68.45	GDELACOTE@wanadoo.fr
Nord-Ouest	François CUIZINAUD	02.4052.44.47	françois.cuizinaud@wanadoo.fr
Sud-Ouest	Alain DEDIEU	05.62.98.49.22	a.dedieu@ffvl.fr

DELTA

Façade ouest	Ambroise Pouget	05.55.21.81.85	Ambroise.pouget@wanadoo.fr
Façade Est	Didier Mathurin	06.80.87.40.37	STORMDMDM@aol.com



**III -CALENDRIER NATIONAL 2004 DE LA FORMATION
AU MONITORAT FEDERAL Delta et parapente**

1) **FORMATION COMPACTEE PARAPENTE** : 1296,00 €

- du 30 mai au 18 juin : *Saint Lary 65*

2) **FORMATION MODULAIRE**

PAS DE FORMATION MODULAIRE EN 2005

DELTA :

Compte tenu du faible nombre candidats, une formation par tutorat sera proposée aux candidats.

Ambroise Pouget est chargé de coordonner et de mettre place cette formation (Tél. : 05 55 21 82 22).

3) **EXAMEN FINAL**

PARAPENTE

- Du 14 au 16 Octobre: *Val Louron 65* 150,00 €

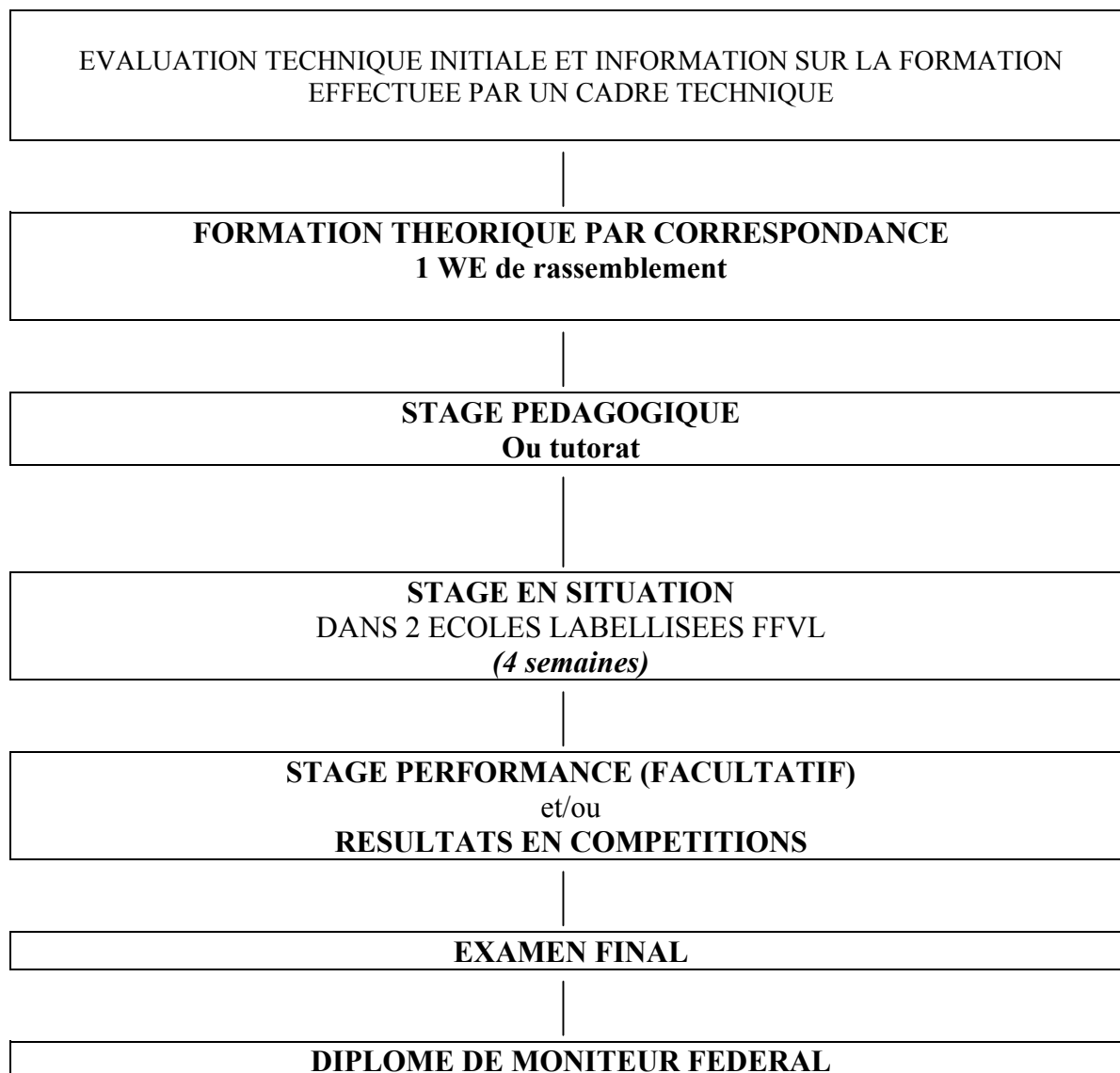
Les tarifs ci-dessus comprennent la prestation technique, ils ne comprennent pas l'hébergement et la pension complète.)

↳ **Adresser les inscriptions au secrétariat FFVL avec les justificatifs concernant votre cursus et chèque de réservation du montant total du stage. Tout dossier incomplet vous sera retourné.**

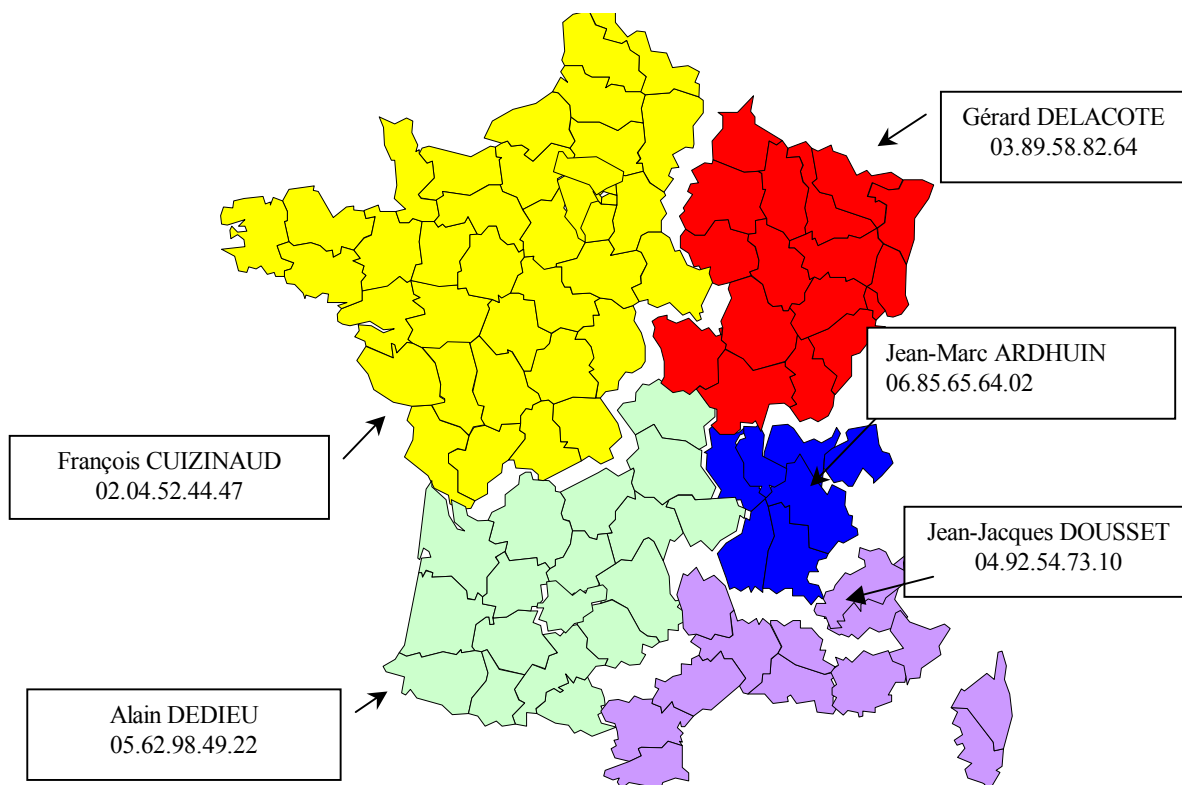
Attention : En cas de non participation ou de désistement au stage de formation seront retenus :

- l'intégralité de la somme du montant du stage sera retenue si cela intervient à moins de 15 jours du début du stage.
- 50% du montant du stage sera retenu si cela intervient entre 15 jours et 1 mois avant le début du stage.
- 60 € de frais de dossier seront retenus si cela intervient à plus d'un mois du début de celui-ci.

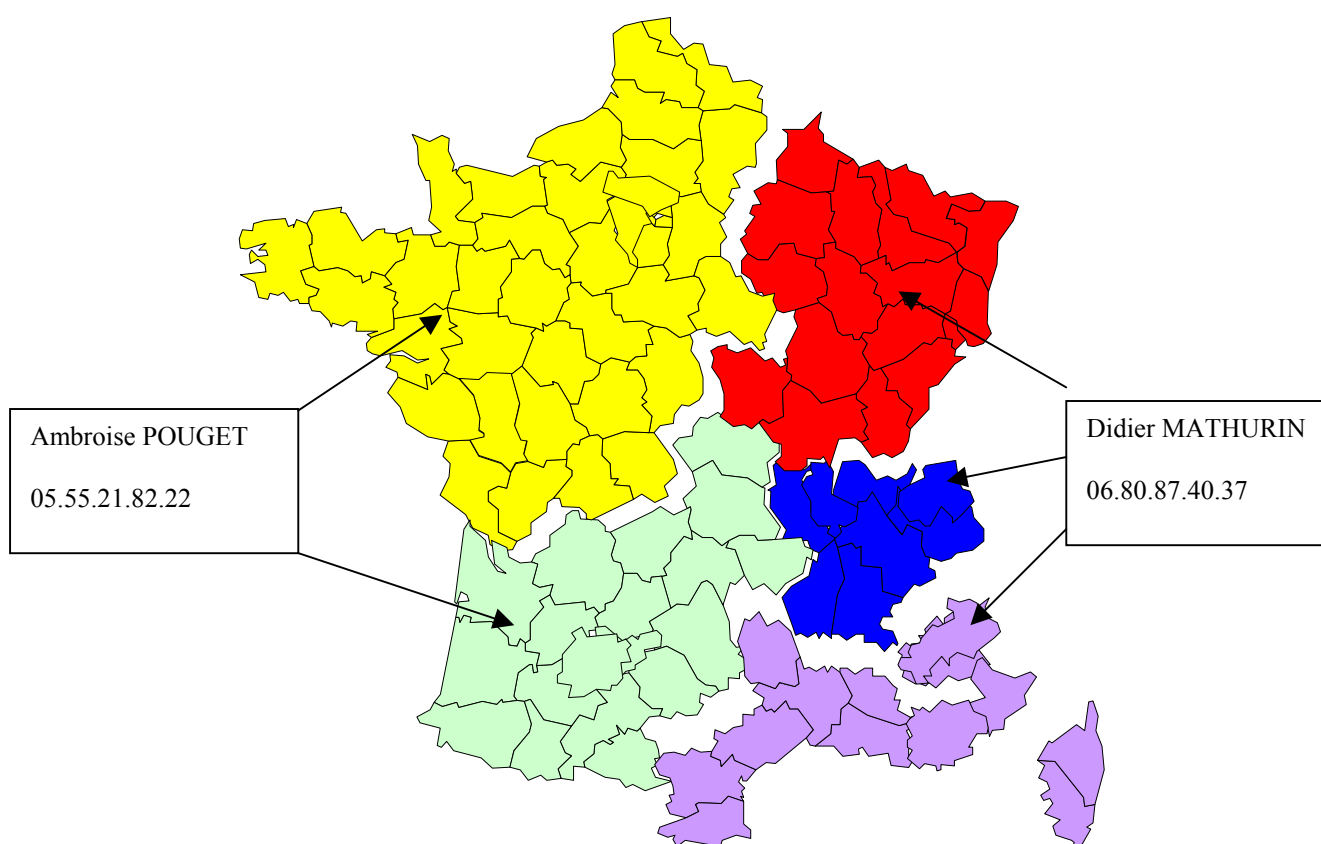
Description de la formation Delta



CADRES TECHNIQUES A JOINDRE SELON VOTRE REGION EN PARAPENTE



CADRES TECHNIQUES A JOINDRE SELON VOTRE REGION EN DELTA



IV – PROTOCOLE DE PRISE EN CHARGE

PRISE EN CHARGE AU TITRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- ⇒ Contactez votre organisme de prise en charge de la formation professionnelle continue.
- ⇒ Faites adresser votre dossier **par l'intermédiaire de votre employeur ou de l'organisme payeur** au secrétariat fédéral qui les traitera administrativement et vous assistera pour les mener à bien.

Les modes de financement des formations :

Pour les salariés du secteur public ou privé :

- Le plan de formation de l'entreprise.
- Le congé individuel de formation.

Se renseigner auprès du service du personnel.

Pour les demandeurs d'emploi :

- Les conventions de conversion pour les demandeurs d'emplois et licenciés économiques.
- L'allocation formation - reclassement pour les titulaires de l'allocation de base.
- Le Fonds National pour l'Emploi (FNE) pour les chômeurs de longue durée.

Se renseigner auprès de l'ANPE.

Pour les jeunes :

- Le crédit formation individualisé.

Se renseigner auprès des Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO) et des missions locales.

Pour les personnes disposant d'un contrat de travail

- Le contrat emploi - solidarité : embauche de 3 mois à 1 an - à mi-temps permettant une formation.
- Contrat emploi consolidé
- Le contrat de qualification : embauche de 6 mois à 2 ans assurant une formation en alternance.

Les formations sont prise en charge soit par l'état via le CNASEA soit pour le contrat de qualification par les organismes assurant la mutualisation des fonds de formation

De 200 pour le CES à plus de 1000 heures de formation peuvent être prises en charge

Se renseigner auprès de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi.

Pour les sportifs licenciés dans un club affilié à la FFVL :

- Des bourses de formation peuvent être accordées lors de la demande annuelle de subvention du FNDS (Fonds National de Développement Sportif) par le club.

Se renseigner auprès de la Direction Départementale Jeunesse et Sports.

Travailleurs indépendants et professions libérales :

- Des fonds collectés par l'U.R.S.S.A.F permettent d'accéder à des aides à la formation pour les non salariés.

Se renseigner auprès du point accueil A.G.E.F.I.C.E de la chambre de commerce et d'industrie.

Prise en charge au titre de l'action fédérale

Depuis 1999, les clubs à l'initiative de projets peuvent trouver des financements directs auprès des ligues dans le cadre des aides aux clubs. Cette mesure permet aux ligues dans un processus concerté avec les clubs, d'inscrire les projets dans une démarche adaptée aux spécificités régionales et locales. La prise en charge des frais inhérents aux formations donnant accès aux qualifications fédérales peut entrer dans ce cadre. Concrètement :



MONITORAT FEDERAL

- ⇒ Le club constitue un dossier de présentation du projet (cadre technique, institutionnel et financier). Une fiche de synthèse technique et financière est disponible au secrétariat fédéral.
- ⇒ Le club présente ce dossier à la ligue qui pourra alors éventuellement l'inscrire dans la campagne d'aide au club négociée avec la FFVL. Attention cette démarche suit un calendrier avec une échéance nationale au 1 juin.

Pour tous renseignements contacter :

Au secrétariat : Emilie pour les aspects administratifs 04.97.03.82.85

*Pour les aspects techniques : Parapente Alain DEDIEU au 05.62.98.49.22
Delta Ambroise POUGET au 05.55.21.82.22*



MONITORAT FEDERAL

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ET D'INSCRIPTION DU MONITORAT FEDERAL VOL LIBRE - OPTION PARAPENTE OU DELTA

Option / Parapente Delta

Joindre
une
photo d'identité

Nom:

Prénom:

Adresse

Code Postal Ville

Tél. dom. Tél. travail Mobile

E-mail :

Date de naissance Licence FFVL, année en cours, n°

Situation professionnelle : Salarié Demandeur d'emploi
Travailleur indépendant Autre (à préciser)

Souhaite m'inscrire au stage : Du au 2003

Date et signature du candidat

Le à

A renvoyer au secrétariat de la FFVL par courrier accompagné d'un chèque du montant du stage.
Les informations et convocations seront envoyées par la FFVL à l'adresse indiquée par vos soins.

Remplir et joindre la fiche de renseignements sur la pratique.



AUTRES PRATIQUES SPORTIVES

Sports pratiqués régulièrement, niveau de pratique :

Sports pratiqués occasionnellement

QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE D'ENSEIGNEMENT

- Divers

- Etes vous titulaire de diplômes fédéraux, ou en cours de formation, et dans quelle(s) disciplines(s) ?

Vous disposez de la fin de cette page pour présenter votre projet, les motivations qui vous amènent à vous inscrire dans le cursus du monitorat fédéral ainsi que les structures dans lesquelles vous pensez fonctionner durant votre stage en situation.